



Succesion entre grnd parent et petite belle fille

Par **yann**, le **14/01/2011 à 17:48**

Bonjour,rnvoila, cest assers compliqué. mon grand père decede en 1975 ma grand mere a l usufrit des biens, elle a 2 enfant dont mon pere. mon pere decede en 1998 qui lui a 4 enfants.rnen 2008 un de mes frere decede, il etait marié sans enfant.rnma grand vien de decde(c elle qui avait l usufrit des bien)rnvoila ma question: ma belle soeur(la femme de mon frere decede) rn a t elle droit a une parti de la sucession de mon grand pere.rn merci de votre reponce a bientot.rnyann.

Par **mimi493**, le **14/01/2011 à 17:58**

Les successions se font dans l'ordre des decèsrnC'est votre pere qui a herite de son pere (votre grand-pere), avec sa soeur ou frere, en nue-proprété.rnEnsuite, vous avez, avec vos freres et soeurs, herite de votre pere (comprenant la nue-proprété venant du grand-pere)rnDonc oui, votre belle-soeur heritant de votre frere qui possédait une partie des biens venant de la succession de votre grand-pere, herite de cette partie (ou d'une partie de cette partie)rnSi les successions n'ont pas été faites, il est urgent de les faire